

## Compte rendu du GT du 27 juin sur « les élèves difficiles-perturbateurs »



Pour l'administration étaient présents :

Mme Clarac (secrétaire générale), M. de La Cruz (IEN ASH), M. Piquemal (conseiller de prévention), Mme Margollé (Maître G), Mme Lavit (coordonnatrice), Mme Malagoli (médecin conseillère technique), Mme Bonny (AS conseillère technique), une directrice d'école, une infirmière scolaire.

Pour les personnels : étaient présents des représentants de l'UNSA, de la FSU et de FO.

La séance commence par la présentation de 26 témoignages recueillis lors des visites de l'ancien CHSCT dans 4 écoles du département (Gabriel Fauré, Lestang, Le Fossat, Laroques d'Olmes) Concernant les faits relevant de l'employeur, les témoignages soulignent à :

- **46 % le manque de soutien et d'écoute de l'employeur ;**
- **38 % un délai de réponse trop long ;**
- **30 % un manque de personnel spécialisés ;**
- 29 % un manque de personnel ;
- 23 % une solution proposée non réglementaire ;
- 11,54 % un manque de place dans les structures médico-sociales ;
- 11,54 % une solution proposée par l'employeur
- 3,8 % un manque de formation adaptée.

Les conséquences sur les conditions d'enseignement et la santé s'élèvent à :

- 84 % pour la violence physique et psychologique ;
- 80 % pour le stress au travail ;
- 38 % pour la dégradation des conditions de Travail ;
- 34 % pour la désorganisation de l'équipe ;
- 30 % pour le sentiment d'impuissance ;
- **11 % pour l'envie de démissionner.**

Les points positifs sont :

- 11,5 la solidarité de l'équipe ;
- 11,5 la réponse de l'institution ;
- 11,54 prise en charge des personnels des structures spécialisées.

**FO : Ces chiffres confirment ce qu'avait soulevé FO dès la mise en place de l'école inclusive : épuisement des collègues qui se sentent abandonnés par l'employeur.**

Face à ce constat défavorable dans le ratio points positifs/points négatifs, l'IEN- ASH souligne que le cadre d'un protocole a déjà été posé mais concède que le fonctionnement peut ne pas être satisfaisant.

L'infirmière rappelle qu'en cas de violence subie, dans le 1<sup>er</sup> degré, l'enseignant peut s'orienter vers son médecin après un fait grave et vers le directeur d'école d'après Mme Malagoli, médecin, conseillère technique.

**FO : C'est positif, l'administration reconnaît l'impact sur la santé des personnels mais cela met en évidence l'état catastrophique de la médecine de prévention dans l'Académie.**

**Les OS demandent à nouveau à l'administration les modalités à suivre en cas d'urgence. Qui appeler quand un élève devient incontrôlable ?**

L'EN fait une présentation très générale des procédures à suivre. Il présente une plaquette destinée aux écoles censée permettre aux agents de joindre la plateforme d'appui à la scolarisation, vecteur de communication directe auprès d'un enseignant spécialisé, Mme Margollé, maître G qui sera à temps plein à partir de la rentrée prochaine à la Dsden. L'EN met en avant les pôles ressources pilotés par les *IEN de circo*, et les référents qui peuvent venir en complément du Rased. Mais ces référents ne sont pas à l'heure actuelle identifiés.

**FO : Nous attendons de voir l'efficacité de cette plateforme. Nous préconisons la vigilance quant à la multiplication des référents, dans le 1<sup>er</sup> comme dans le 2<sup>nd</sup> degré. Ces référents ont un rôle de conseil mais ne doivent en aucun cas décharger l'administration de ses responsabilités. De la même manière, nous considérons que la mission des enseignants Rased est d'être auprès des élèves.**

La parole est donnée à Mme Margollé qui évoque les 12 situations complexes qu'elle a dû traiter cette année. Elle affirme qu'un entretien téléphonique a lieu dans les 2 jours qui suivent un incident, qu'une visite est toujours programmée, suivie d'un entretien. Un bilan est transmis à l'école et à l'EN de circo. D'après elle, le maintien du contact est assuré, l'écoute soulage les collègues, et le fait de sentir qu'il y a une vigilance derrière aussi.

**FO, UNSA, FSU font remonter les témoignages qui nuancent ce bilan. Les représentants demandent à plusieurs reprises que l'administration apporte une réponse concrète et rapide à la demande des collègues en détresse.**

L'EN évoque ensuite les 68 situations plus ou moins préoccupantes traitées en CDAS (Commission départementale d'action sociale).

**Les OS rappellent que dans plusieurs cas les réponses de l'institution sont arrivées deux mois après.**

Pour L'AS les délais de deux mois c'est rare. Elle essaie de répondre rapidement.

La secrétaire générale rappelle que depuis 2018 il y a un numéro pour joindre l'EPAS dans le guide conçu pour ces problématiques.

**Au bout de 2 heures de GT, les OS demandent une nouvelle fois qu'une réponse concrète soit apportée aux demandes des agents qui viennent de subir la crise de violence d'un élève.**

L'EN et la secrétaire générale, Mme Clarac, présentent à nouveau la plateforme d'appui à la scolarisation décrite précédemment. Cette structure devra être l'interlocuteur privilégié au sein d'un engagement plus large : personne ressource, RASED...

L'EN demande à être contacté en priorité lors d'une crise et qu'un fait établissement soit saisi.

**FO : C'est largement le cas déjà : l'EN a été contacté lors de chaque incident renseigné dans le RSST. Quant au fait établissement, il s'agit d'un outil interne de gestion quotidienne qui accroît la charge de travail des directeurs et qui n'a pas à se substituer au RSST, seul document obligeant l'administration à apporter une réponse.**

Devant les réponses vagues de l'administration et même si pour la secrétaire générale les choses vont s'améliorer , **les OS soulignent la détresse de personnels qui ne peuvent plus aller travailler après avoir subi la violence de certains de leurs élèves.**

Le GT se termine par la lecture des autres préconisations de la FS du 17 mai. Un seul point ayant pour l'heure fait l'objet de discussions.

Pour **FO**, le fond du problème c'est l'inclusion systématique qui découle de la fermeture de places dans les structures spécialisées. Nous nous sommes toujours opposés au discours culpabilisateur renvoyant les enseignants vers la pédagogie pour traiter des situations qui n'en relèvent pas. Les saisines font état d'une grande souffrance des personnels qui ne peuvent plus exercer leur métier.

Les dernières annonces gouvernementales sur l'acte II de l'école inclusive laissent craindre une aggravation de la situation. **FO** continuera à revendiquer :

- le maintien des structures spécialisées et l'ouverture du nombre de places nécessaires ;
- Des moyens d'accompagnement en nombres suffisants (AESH individualisé) ;
- l'abandon des PIAL .

**Nous appelons les collègues à continuer à se saisir des RSST pour défendre leurs conditions de travail.**

Contact : [snudi.fo09@gmail.com](mailto:snudi.fo09@gmail.com)

